

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du mardi 29 novembre 2011 à 19 heures

Date de convocation : 21 novembre 2011

Absents : Monique DELFAU excusée, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL

Secrétaire : Monique LOUVRIER

Ordre du jour

- Taxe d'aménagement
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor
- Tarifs 2012
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2011

➤ Taxe d'aménagement

La réforme adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 (art. L 331-1 et suivants du code de l'urbanisme) a institué la taxe d'aménagement de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et les communautés urbaines, par délibération dans les autres communes. Les collectivités qui souhaitent instaurer cette taxe doivent en fixer le taux par délibération prise avant le 30 novembre 2011.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- *de se prononcer pour ou contre l'institution de cette taxe*
- *d'en fixer le taux*

Le Conseil Municipal après délibération :

- *fixe sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1%*

(Pour : 7)

➤ Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Il fait savoir que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor et qu'il y aurait lieu de décider de l'attribution de cette indemnité de conseil à M. Philippe MOTTAIS, Receveur, remplaçant Mme ROBERT qui a pris sa retraite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer à Monsieur Philippe MOTTAIS, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

(Pour : 7)

➤ Tarifs 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire le point des tarifs des différents services et de les modifier si nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs pour 2012

Service de l'eau (consommation 2012)

- Abonnement	50.00 €
- Branchement	25.00 €
- 1 ^{ere} tranche jusqu'à 100 m ³	1.20 €
- 2 ^{ème} tranche de 100 à 400 m ³	1.00 €
- 3 ^{ème} tranche au-delà de 400 m ³	0.65 €
- Raccordement au réseau	800.00 €
- Remplacement compteur gelé	100.00 €
- Déplacement d'un compteur à l'extérieur	250.00 €

Service de l'assainissement

- Charges fixes	35.00 €
- Prix par m ³ d'eau prélevé	0.50 €

Tennis

- Prix de l'heure adulte	6.00 €
- Prix de l'heure enfant	4.00 €
- Carte annuelle adulte	55.00 €
- Carte annuelle enfant	40.00 €
- Carte hebdomadaire	25.00 €

(Pour : 7)

➤ Affaires diverses

- Comme suite à la demande du Collège Louis Pasteur, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 20 € par enfant pour le voyage scolaire de février 2012 en Italie.

- Le Conseil Municipal décide d'adopter la délibération proposée par la Région pour soutenir la réalisation de la ligne grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon
- La date de distribution des colis de Noël aux personnes âgées est fixée au 23 décembre 2011
- Le Conseil charge M. le Maire de trouver des financements pour l'étude technique pour la création d'une rampe de mise à l'eau à Sarrans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Robert BOUDON